

Règlement Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne 2024

ARTICLE 1 : Toute inscription à une épreuve du Triathlon Nature&Famille des Sables d'Olonne suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon. Le concurrent inscrit aux courses de format M, S, XS (en individuel ou en relais) et jeunes accepte et respecte ce présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS

1. Tarification progressive :

- Triathlon M : 35€ pour l'ouverture des inscriptions le 24 novembre 2023 (opération Black Friday durant 24h), puis 45€ (tarif « normal »), puis 55€ à compter du 2 avril 2024.
- Triathlon S : 23€ pour l'ouverture des inscriptions le 24 novembre 2023 (opération Black Friday durant 24h), puis 30€ (tarif « normal »), puis 37€ à compter du 2 avril 2024.
- Triathlon XS : 10€ pour l'ouverture des inscriptions le 24 novembre 2023 (opération Black Friday durant 24h), puis 15€ (tarif « normal »), puis 20€ à compter du 2 avril 2024.
- Courses jeunes : 5€ pour l'ouverture des inscriptions le 24 novembre 2023 (opération Black Friday durant 24h), puis 7€ (tarif « normal »), puis 10€ à compter du 2 avril 2024.

2. Les inscriptions doivent **obligatoirement se faire en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et le paiement des pass-compétition pour les non-licencié(e)s.**

- Les frais du pass-compétition reviennent entièrement à la FFTRI : soit 20€ pour une inscription sur le Triathlon M, 5€ pour le Triathlon S, 2€ pour le Triathlon XS et les Courses Jeunes.

3. Toute inscription sur place, le jour de l'épreuve sera possible, en fonction des places restantes disponibles et fera objet d'une majoration de prix (valable pour une attribution comme pour une réattribution de dossard) :

- Triathlon M : 15€ de majoration.
- Triathlon S : 10€ de majoration.
- Triathlon XS : 5€ de majoration.
- Course Jeunes : 2€ de majoration.

ARTICLE 3 : RETRAIT DE DOSSARD

1. Lors de la remise des dossards (*date(s) à fixer*), chaque participant(e) devra remplir l'attestation sur l'honneur « retour de puce » qui fera acte d'émargement.
2. Pour tout(e) licencié(e) FFTRI, le/la participant(e) devra **présenter au retard des dossards sa licence en cours de validité sous n'importe quel format ainsi qu'une pièce d'identité avec photo.**
3. Pour les non-licenciés, le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » n'étant plus obligatoire (loi Sport du 2 mars 2022 actée au 1er janvier 2024), le/la participant(e) devra **présenter au retrait des dossards une pièce d'identité avec photo en cours de validité.**

4. Le retrait d'un ou plusieurs dossards par un tiers est possible à condition que ce dernier puisse fournir les documents demandés (licence compétition FFTRI et/ou pièce d'identité avec photo en cours de validité, originale ou copie). Le tiers s'engage alors à signer l'attestation sur l'honneur « retour de puce » au nom des participant(e)s.
 - Idem pour les relais, la présence de tous les participants formant l'équipe n'est pas obligatoire à condition qu'un membre de l'équipe ou responsable de club soit en mesure de fournir la licence et/ou pièce d'identité (originale ou copie) de chacun des membres de l'équipe.
 - **Les participant(e)s n'ayant pas retiré eux-mêmes/elles-mêmes leur dossard devront se présenter le Jour-J de l'épreuve au stand retrait de dossard pour récupérer leur bracelet d'accès au parc à vélo.**
5. Pour les étrangers titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU, la présentation de leur licence en cours de validité lors du retrait de dossard est obligatoire.
6. **Pour tous dossier d'inscription incomplet le jour de l'épreuve, visible sur la plateforme d'inscription « espace-compétition » par l'indication « à régulariser », le compétiteur ne pourra pas prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis.**
7. Lieux de retrait de dossard : *à fixer*.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES À TOUTES LES COURSES

➔ PARC À VÉLO

1. L'accès au parc à vélo ne sera **possible qu'aux participant(e)s**, ceux-ci/celles-ci devant **être obligatoirement en possession du bracelet d'accès** au parc attaché au poignet par l'équipe bénévole lors du retrait de dossard.
2. Le/la participant(e) pourra entrer avec un sac contenant ses affaires, mais devra obligatoirement sortir avec après avoir préparé son espace de transition dans la mesure où **aucun sac ou matériel non essentiel n'est autorisé à l'intérieur du parc à vélo**.
 - Un espace consigne est mis à disposition à l'extérieur du parc à vélo pour stocker vos affaires en toute sécurité.
3. L'ouverture et la fermeture du parc à vélo est à l'initiative de l'équipe d'arbitrage et ne dépend pas de l'équipe organisatrice. En général, le parc à vélo ouvre 45min avant le départ de course et ferme 15min avant.

➔ CHRONOMÉTRAGE

1. Il sera effectué par un prestataire professionnel : *à fixer*.
2. Un bracelet de cheville appelé « puce » sera fourni par l'organisation lors du retrait de dossard. Cette puce devra idéalement être portée à la cheville gauche.
3. **Toute puce non remise à l'organisateur à l'arrivée sera facturée 15€ à la personne responsable et pourra amener à une interdiction de s'inscrire aux éditions suivantes du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne si ce remboursement n'est pas effectif.**

➔ NATATION

1. Pendant l'épreuve de natation, les participant(e)s doivent porter, de façon apparente, le bonnet de bain fourni par l'organisation.
2. Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire pour une température d'eau inférieure ou égale à 16° et interdite pour une température d'eau supérieure à 24°. Entre 16,1° et 23,9°, le port ou non port de la combinaison est laissé à la volonté du/de la participant(e).

3. **Départs différés : les femmes partiront les premières (seulement pour le M), ensuite les hommes 5min après (hommes et femmes confondus pour le S et XS), puis les relais 2min après.**
4. Le bonnet de bain fourni par l'organisation devra être laissé dans le parc à vélo afin qu'il puisse être récupéré par les équipes bénévoles et servir lors de la prochaine édition du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne en vue de répondre au « Label Durable ». Cependant, tout(e) participant(e) souhaitant récupérer un bonnet en souvenir, pourra le réclamer au stand dossards à proximité du parc à vélo.

➔ VÉLO

1. **Port du casque obligatoire**, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement dans le parc à vélo. Circulation à pied dans le parc à vélo. Le parc à vélo est accessible uniquement aux participant(e)s, arbitres et à l'organisation.
2. **Le guidon devra obligatoirement être muni de ses deux bouchons/embouts**, sans quoi il sera impossible de prendre le départ.
3. Les triathlon doivent **respecter le code de la route**.
4. Le dossard doit toujours être visible, donc non plié, 1 seul dossard par concurrent ou par équipe (l'achat d'une ceinture porte-dossard est alors fortement conseillé). Si le/la participant(e) dispose d'une ceinture porte-dossard, 3 points d'attache sont obligatoires ; si le/la participant(e) fixe son dossard sur un vêtement, 4 points d'attache sont obligatoires (dossard dans le dos pour la partie vélo et sur le ventre pour la partie course à pieds).

➔ COURSE À PIEDS

1. Aucun bracelet ou collier ne sera distribué durant les boucles des différentes courses. Le/la participant(e) devra donc, par ses propres moyens, retenir le nombre de tours restant à effectuer.
2. Un tapis de contrôle sera installé par le chronométreur afin de vérifier les passages obligatoires.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES DES COURSES ET SPÉCIFICITÉS

➔ TRIATHLON M

1. Distances : 1.5km de natation, 40km de vélo, 10km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage, en 2 boucles.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 3 boucles. **Le drafting est interdit** (interdiction de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste doit laisser 10 mètres entre lui-même et son prédécesseur et doit doubler en se déportant de façon visible). Le drafting étant interdit, les prolongateurs sont autorisés.
4. La course à pieds s'effectuera sur 2 boucles, avec 1 ravitaillement liquide par boucle.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon M partira à 8h30.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ATTENTION :

Le Triathlon M est **soumis à des barrières horaires** ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participant(e) qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités. Ainsi, le délai maximal pour effectuer les 1.5km de natation sera de **45min** (au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer le vélo et la course à pieds) et le délai maximal pour finir la partie cyclisme est de **2h15** (temps écoulé après le « top

départ », au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer la course à pieds). De plus, le délai total pour le Triathlon M est de **3h30**, au-delà, l'organisation pourra déplacer le matériel des participant(e)s encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes, mais laissera le concurrent finir sa course.

➔ TRIATHLON S

1. Distances : 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles. **Le drafting est autorisé** (autorisation de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste peut se trouver à proximité de son prédécesseur). Le drafting étant autorisé, **les prolongateurs sont interdits**.
4. La course à pieds s'effectuera sur 2 boucles, avec 1 ravitaillement liquide à la fin de la première boucle.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon S partira à 13h30.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ATTENTION :

Le Triathlon S est **soumis à des barrières horaires** ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participant(e) qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités. Ainsi, le délai maximal pour effectuer les 750m de natation sera de **30min** (au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer le vélo et la course à pieds) et le délai maximal pour finir la partie cyclisme est de **1h15** (temps écoulé après le « top départ », au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer la course à pieds). De plus, le délai total pour le Triathlon S est de **2h30**, au-delà, l'organisation pourra déplacer le matériel des participant(e)s encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes, mais laissera le concurrent finir sa course.

➔ TRIATHLON XS

1. Distances : 400m de natation, 8km de vélo, 2km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles. **Le drafting est autorisé** (autorisation de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste peut se trouver à proximité de son prédécesseur). Le drafting étant autorisé, **les prolongateurs sont interdits**.
4. La course à pieds s'effectuera sur 1 boucle, avec un ravitaillement final à l'arrivée de la course.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon XS partira à 16h.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

1. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
2. **Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toute décision des autorités publiques, tout risque d'intempéries, l'organisation n'encourra aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des participant(e)s et les frais d'inscription resteront acquis au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne. Les participant(e)s renoncent par avance à toute réclamation ou demande de remboursement.**

3. **Pour toute annulation du/de la participant(e), il n'y aura aucun remboursement possible.**
4. **Aucune cession de dossard ne sera tolérée**, chaque numéro de dossard est nominatif.
5. Concernant les demandes de report à 2024, elles ne pourront en aucun cas être renouvelées pour une autre année. En ce sens, tout(e) participant(e) ayant demandé un report à 2025 s'engage à n'établir aucune réclamation s'il/elle est en incapacité de participer à l'évènement de 2024, les frais d'inscription restant acquis à l'organisation.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION

1. L'accès aux différentes inscriptions et modifications d'inscription sera possible **jusqu'au dimanche 26 mai 2024**.
2. Passé le 26 mai 2024, seules les inscriptions le jour de l'épreuve seront possibles suivant le taux de remplissage de chaque course et sur majoration de tarif (précisé dans l'article 2).

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

1. L'inscription au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne **inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation et autorise la diffusion des photographies ou vidéos réalisées lors de l'évènement.**

ARTICLE 9 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

1. Le Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la FFTRI, à la qualité d'assuré sur le contrat Allianz. Elle bénéficie par conséquent de la garantie Responsabilité Civile de la FFTRI.
2. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisation, les services de police ou gendarmerie, ou les arbitres de course.**
3. **L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel, notamment dans le parc à vélo.**

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

➔ TRIATHLON M

1. Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
2. 1er et 1ère de la catégorie Master 1, 2, 3, 4 et 5.
3. 3 premiers de la catégorie Junior (masculin et féminin).
4. 1er relais masculin, mixte et féminin.
5. Dernier et dernière de la course en individuel.

➔ TRIATHLON S

1. Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
2. 3 premiers de la catégorie Cadet (masculin et féminin).
3. 1er relais masculin, mixte et féminin.
4. Dernier et dernière de la course en individuel (sous réserve de lots disponibles).

➔ TRIATHLON XS

1. Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
2. 3 premiers de la catégorie Minime (masculin et féminin).
3. 1er relais masculin, mixte et féminin.

4. Dernier et dernière de la course en individuel (sous réserve de lots disponibles).

➔ **COURSES JEUNES**

1. Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
2. Montée sur le podium et récompense pour l'ensemble des participant(e)s jeunes.

ATTENTION :

Les récompenses ne sont pas cumulables (exemple : le premier Master 2 est 3ème au scratch, il ne sera récompensé qu'en qualité de 3ème au scratch, la récompense pour le 1er Master 2 sera donc donnée au 2ème Master 2).

Bonne course à tous...

